



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives  
Sous-direction de l'action éducative  
Bureau de la santé et de l'action sociale  
DGESCO C2-2  
D2022-002989  
Affaire suivie par :  
Catherine VAUTIER  
Tél: 01 55 55 29 02  
Mél: [catherine.vautier@education.gouv.fr](mailto:catherine.vautier@education.gouv.fr)

Haute fonctionnaire au développement durable  
Coralie NOËL  
Tél: 01 55 55 17 81  
Mél: [coralie.noel@education.gouv.fr](mailto:coralie.noel@education.gouv.fr)

Conseiller technique sport  
Christian AUDEGUY  
Tél: 01 55 55 31 60  
Mél: [christian.audeguy@education.gouv.fr](mailto:christian.audeguy@education.gouv.fr)

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique  
Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours  
scolaires  
Bureau des écoles maternelles et élémentaires  
DGESCO A1-1  
Affaire suivie par :  
Rémi GUYOT  
Tél: 01 55 55 37 59  
Mél: [remi.guyot@education.gouv.fr](mailto:remi.guyot@education.gouv.fr)

Bureau des collègues  
DGESCO A1-2  
Affaire suivie par :  
Vincent CANO  
Tél: 01 55 55 20 30  
Mél : [vincent.cano@education.gouv.fr](mailto:vincent.cano@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

Paris, le 6 avril 2022

Le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs  
d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

À l'attention de

Mesdames les coordonnatrices et messieurs les  
coordonnateurs académiques de sécurité routière

Mesdames les cheffes et messieurs les chefs de  
mission académique éducation au développement  
durable

Mesdames les inspectrices et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré

Mesdames les principales et messieurs les principaux  
de collège

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs  
d'école

**Objet** : Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège du 16 au 20 mai 2022

La **Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège** est organisée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports **du 16 au 20 mai 2022**, en partenariat avec le ministère de la transition écologique et le ministère de l'intérieur.

La **Semaine nationale de la marche et du vélo s'articule avec l'opération « Mai à vélo »**. Organisée depuis 2021 par un collectif d'acteurs nationaux du vélo, elle est soutenue par le ministère de la transition écologique et le ministère chargé des sports. Elle vise à rassembler toutes les actions entreprises localement, sur tout le territoire, pour promouvoir la pratique du vélo, sous toutes ses formes, auprès du plus grand nombre, au travers d'événements cyclables populaires, inclusifs et pédagogiques.

Au cours de la Semaine nationale de la marche et du vélo, les écoles et collèges pourront programmer des actions pour **sensibiliser les élèves aux modes actifs de déplacement** afin de promouvoir les mobilités citoyennes.

L'école ou le collège, à l'échelle d'une ou plusieurs classes, définit localement, sur le temps scolaire, un déplacement à pied ou à vélo ou toute action de sensibilisation, en adéquation avec l'âge des élèves concernés et en exploitant les possibilités offertes par l'environnement proche.

**Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable et à la sécurité en favorisant des projets interdisciplinaires et interdegés.** Elles concourent à la validation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

**À l'école, la Semaine nationale de la marche et du vélo pourra permettre de valider des compétences de l'attestation de première éducation à la route (APER) délivrée aux élèves de cycle 3. La validation des compétences de l'APER, spécifiquement celles de l'enfant rouleur, contribue également à la validation du bloc 2 du Savoir rouler à vélo (SRAV).**

Le SRAV s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans et vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Il s'articule en trois blocs de compétences à acquérir<sup>1</sup> et **les actions mises en œuvre durant la Semaine nationale de la marche et du vélo pourront être l'occasion de valider tout ou partie de ces trois blocs.**

**Au collège, la Semaine nationale de la marche et du vélo pourra permettre de préparer les élèves de 5<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> aux épreuves des attestations scolaires de sécurité routière de niveau 1 et 2, qui se déroulent du 1<sup>er</sup> avril au 24 juin 2022.**

Les informations concernant cette édition 2022 sont accessibles sur la page « [L'éducation aux mobilités actives et citoyennes](#) » sur éducol. Sur cette page, **les enseignants pourront accéder au formulaire d'inscription de leurs classes et au livret pédagogique**, que vous trouverez également joint à ce courrier. **Ce livret apporte des informations sur les modalités d'organisation, les aspects réglementaires ainsi que des pistes pédagogiques en lien avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Je vous remercie de votre engagement dans la réussite de l'édition 2022 de la Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège.

Pour le ministre et par délégation  
le directeur général de l'enseignement scolaire

  
Edouard GEFFRAY

---

<sup>1</sup> Bloc 1 « savoir pédaler » (maîtriser les fondamentaux du vélo) ; bloc 2 « savoir circuler » (découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé) ; bloc 3 « savoir rouler » (circuler en situation réelle).